

Présentation de l'enquête

Depuis 2007, la France est dotée d'un dispositif d'enquêtes de victimation. Intitulée « Cadre de vie et sécurité », l'enquête est conduite chaque année par l'Insee, en partenariat étroit avec l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP). Depuis 2014¹, le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSi) est également associé au pilotage, à la conception et à l'exploitation de cette enquête.

Les objectifs du dispositif sont communs à ceux des grandes enquêtes nationales de victimation dont il s'est inspiré, l'enquête américaine NCVS et l'enquête CSEW de l'Angleterre et du Pays de Galles. Ils figurent dans un arrêté daté du 30 janvier 2007². Son article 2 précise que « cette enquête a pour objectifs d'évaluer la prévalence des différentes catégories de victimation au cours des deux années précédant l'enquête et leur répartition selon différents critères socio-démographiques ainsi que de mesurer la perception du risque de victimation, les effets de la victimation et des craintes liées à la délinquance sur le comportement des ménages ».

L'interrogation directe d'un échantillon de la population permet d'estimer des nombres de victimes pour les principales formes d'atteintes à la personne ou aux biens. Ce mode de collecte s'avère incontournable en matière de mesure de la délinquance car il s'adresse à l'ensemble des victimes, qu'elles aient ou non signalées aux autorités les faits subis.

Les estimations fournies par l'enquête ainsi que l'analyse de leurs variations s'effectuent dans un cadre méthodologique qui est rappelé dans le présent chapitre. La connaissance de ces éléments permet d'éclairer sur la nature des données de victimation.

[1] Date de sa création.

[2] Abrogé le 28 septembre 2014 sans pour autant modifier les objectifs de l'enquête.

➤ LE CHAMP DE L'ENQUÊTE

Depuis 2007, l'enquête a lieu en France métropolitaine au premier semestre. Le bilan annuel que permet le dispositif «Cadre de vie et sécurité» se rapporte donc au territoire métropolitain. Il a été étendu aux DOM ponctuellement (La Réunion en 2011 puis la Guyane, la Martinique et la Guadeloupe en 2015). Les résultats les plus récents sur les DOM sont présentés dans une étude de l'Insee publiée début 2017³.

L'enquête est réalisée dans le cadre d'un entretien en face à face⁴ auprès d'un échantillon représentatif d'environ 16 000 ménages répondants⁵. Ces ménages sont dits «ordinaires» au sens des enquêtes de l'Insee. Ce qualificatif signifie qu'ils sont composés de personnes qui partagent la même résidence principale, que ces personnes aient des liens de parenté et qui ont un budget commun ou non. Sont exclues de l'enquête les personnes vivant en résidence, en habitation mobile, placées en institution, ainsi que les personnes sans domicile fixe.

➤ UN PROTOCOLE D'ENQUÊTE SUR MESURE

Déployer le spectre des atteintes dont est victime une partie de la population demande à prendre en compte les spécificités propres à chacune d'entre elles. En effet, devant le champ élargi de la victimation et de l'insécurité, appréhender les faits de délinquance dont les ménages et leurs membres ont pu être victimes au cours de leur passé récent (deux années civiles précédant l'enquête) ainsi que leurs opi-

nions en matière de sécurité nécessite d'adapter le protocole d'enquête aux différents types d'atteintes, selon qu'elles visent les personnes ou les biens.

Le questionnement sur les éventuelles atteintes aux résidences ou aux véhicules s'adresse à des personnes représentant leur ménage (se faisant ainsi parfois le relai d'événements qu'elles n'ont pas nécessairement vécu personnellement). Le recueil d'informations sur les vols personnels, les violences physiques, sexuelles ou verbales nécessite d'interroger directement la victime.

À cette première partition, s'ajoute une deuxième liée à la nature extrêmement sensible de certaines atteintes. Le dispositif se compose en conséquence de trois questionnaires : un questionnaire ménage (QM), un questionnaire individuel en face-à-face (QI) et un questionnaire individuel auto-administré (QAA) :

Le QM s'adresse à un adulte du ménage, généralement la personne de référence⁶ ou un membre du groupe de référence au sujet de la qualité de l'environnement du logement, des intrusions, des vols, des dégradations de véhicules ou du logement éventuellement subis.

Le QI s'adresse à un individu du ménage désigné par tirage au sort⁷ parmi les personnes ayant 14 ans et plus. Il aborde des questions d'opinion sur le quartier, et interroge sur les vols ou tentatives de vols, les violences physiques, les menaces ou injures hors ménage éventuellement subis, l'insécurité dans le quartier ainsi que les phénomènes liés à la drogue ou à l'alcool.

[3] Burricand, C. et Jamet, L., «Davantage de vols et d'actes violents en Guadeloupe et Guyane qu'en métropole», Insee Première n°1632, Janvier 2017.

[4] Ce mode de passation signifie qu'un enquêteur se rend au domicile du répondant afin de lui poser les questions oralement.

[5] Pour environ 23 000 ménages tirés au sort.

[6] La personne de référence du ménage est déterminée à partir de la structure familiale du ménage et des caractéristiques des individus qui le composent. Il s'agit le plus souvent de la personne de référence de la famille quand il y en a une, ou de l'homme le plus âgé, en donnant priorité à l'actif le plus âgé.

[7] La procédure choisie est le tirage au sort par rapport à la date anniversaire des personnes. Est désignée, par le tirage, la personne dont l'anniversaire est le plus proche du 1er janvier.

Le QAA s'adresse à la personne tirée au sort pour le QI sous condition qu'elle soit âgée de 18 ans au moins au jour de l'enquête et de moins de 77 ans au 31 décembre de l'année d'enquête. Il interroge les répondants au sujet des violences dites sensibles : violences sexuelles hors ménage, violences physiques et/ou sexuelles intra ménage et violences psychologiques de la part d'un conjoint ou ex-conjoint (c'est-à-dire d'une personne vivant dans le même logement au moment de l'enquête). Pour des raisons de confidentialité, ce questionnaire est administré par l'enquêté de façon autonome (l'enquêté prend connaissance des questions et il y répond sans l'intervention d'une tierce personne)⁸.

➤ REPRÉSENTATIVITÉ, PRÉCISION ET SUBJECTIVITÉ

Afin de restituer l'exposition de l'ensemble de la population résidente en France métropolitaine à certaines formes de délinquance, de décrire les caractéristiques des victimes et des actes, d'identifier les comportements de report, il est indispensable que l'échantillon⁹ soit représentatif de la population de référence, en l'occurrence les ménages ordinaires métropolitains et leurs membres de 14 ans et plus ou de 18 à 76 ans. Cette représentativité est assurée par l'affectation d'une contribution numérique variable, un poids¹⁰, à chacun des ménages ou individus interrogés.

Il est le résultat d'un calcul en trois étapes : on détermine la probabilité de tirage, on corrige la non-réponse puis on effectue ensuite un calage sur la structure de la population étudiée, connue à partir des grandes enquêtes de l'Insee, les enquêtes de recensement et l'enquête Emploi.

Les données exprimées en tenant compte du poids sont dites pondérées. Elles permettent d'estimer les nombres de victimes et leur part au sein de la population, ou taux de victimation. Ces grandeurs sont estimées avec une précision due aux aléas du tirage au sort et à la taille de l'échantillon interrogé. Les nombres et les taux extraits de l'enquête fournissent ainsi des ordres de grandeur qui ne doivent aucunement être considérés comme des données exactes.

Par ailleurs, le propre d'une enquête de victimation est de faire reposer les résultats sur les déclarations des enquêtés. La perception des personnes interrogées devient ainsi un élément qui participe pleinement à l'enquête.

➤ ÉVOLUTION DU QUESTIONNAIRE 2017 SUR LES VIOLENCES SEXUELLES

Une condition impérative permettant d'effectuer des mesures de variations est la continuité du questionnaire. En 2017, soit lors de la 11^e enquête « Cadre de vie et sécurité », le questionnement sur une atteinte a été modifié. Cette démarche assumée par l'Insee, l'ONDRP et le SSMSi visait à harmoniser le questionnement sur les violences sexuelles, c'est-à-dire à utiliser les mêmes termes lors des deux questions évoquant ce type d'actes.

L'évolution des nombres estimés de victimes de violences sexuelles doit être interprétée avec précaution. Plusieurs facteurs peuvent avoir impacté les résultats de l'enquête 2017. La formulation des questions permettant de recenser les victimes d'agression sexuelle dans l'enquête CVS a été modifiée dans la dernière enquête, pouvant ainsi conduire à une rupture de la série historique. Parallèlement à ces rup-

[8] Le questionnaire auto administré existe dans une version française et dans une version « allégée » en langue étrangère (arabe, allemande, anglaise, portugaise et turque notamment) jusqu'à l'enquête 2016. Depuis 2017, la version complète de questionnaire est disponible en langue étrangère.

[9] Les échantillons annuels de CVS sont tirés dans deux bases de sondage, un échantillon maître issu du recensement et un échantillon foyers fiscaux.

[10] Le poids des individus est lui déterminé par un certain nombre de caractéristiques socio-démographiques des individus.

tures « techniques », l'augmentation réelle du phénomène peut s'être traduite par une augmentation de l'indicateur présenté. Face à ces incertitudes concernant la hausse observée des indicateurs de violences sexuelles et dans l'attente des résultats de l'enquête CVS 2018, l'ONDRP préconise de ne pas commenter la hausse estimée des violences sexuelles au sein du ménage et hors ménage. Des analyses plus approfondies permettront alors de déterminer si cette augmentation reflète une véritable hausse du phénomène criminel ou résulte de changements méthodologiques.

Pour les violences sexuelles hors ménage, jusqu'en 2016, les victimes déclarées étaient celles ayant répondu positivement à la question : « En [N-2] ou [N-1] (Note de l'auteur : l'année dernière ou l'année précédente), en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne vous oblige à subir des attouchements sexuels ou avoir un rapport sexuel contre votre volonté, ou qu'elle tente de le faire ? ». À partir de 2017, la question est posée ainsi : « En [N-2] ou [N-1], en dehors des personnes qui vivent actuellement avec vous, est-il arrivé qu'une personne vous impose des attouchements sexuels ou un rapport sexuel non désiré, ou qu'elle tente de le faire en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ? ».

Pour les violences sexuelles intra ménage, jusqu'en 2016, les victimes déclarées étaient celles ayant répondu positivement à la question : « En dehors de ces épisodes de violences (Note de l'auteur : les violences physiques déclarées précédemment), est-il arrivé en [N-2] ou [N-1] qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non-désiré, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ? ». À partir de 2017, la question est posée comme suit : « En dehors de ces épisodes de violences, est-il

arrivé en [N-2] ou [N-1] qu'une personne qui vit actuellement avec vous, vous impose des attouchements ou un rapport sexuel non-désiré ou qu'elle tente de le faire, en utilisant la violence, les menaces, la contrainte ou la surprise ? ».

➤ PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

Pour la plupart des fiches, l'analyse de la tendance (qui compose la première partie de chaque fiche) repose sur une mesure annuelle de la prévalence. La prévalence annuelle est obtenue en rapportant à la population interrogée le nombre de personnes s'étant déclarées victimes au cours de l'année précédant l'enquête. Pour des raisons de taille d'échantillon, la partie tendance des fiches portant sur l'exploitation du questionnaire auto-administré (fiches n°14 à 16) repose sur une période de victimation de deux ans.

En deuxième partie de chaque fiche sont proposés des résultats structurels sur les atteintes. Pour des raisons de taille d'échantillon, la base d'étude varie :

Elle est constituée des résultats cumulés des exercices 2012 à 2017 pour la plupart des fiches. Cette période, assez longue pour offrir des résultats exploitables statistiquement, est représentative de la période récente.

Afin de disposer d'un échantillon plus large, les fiches issues de l'exploitation du questionnaire auto-administré reposent sur une base d'étude constituée des résultats cumulés des exercices 2008 à 2017.

La taille de l'échantillon le permettant, les fiches de la partie 3 proposent directement les résultats de la dernière enquête. C'est également le cas pour la fiche n°10 relative aux débits frauduleux sur comptes bancaires.